PROCÉDURE D'ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP (PSH)

1. Engagement d'Allipro-RH en faveur de l'accessibilité

Allipro-RH s'engage à garantir **l'égalité d'accès** à ses prestations pour toutes les personnes en situation de handicap, conformément à la **loi du 11 février 2005** sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Nos accompagnements **en Bilan de Compétences (BC) et Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)** sont **adaptables** afin de permettre à chaque bénéficiaire d'évoluer dans les meilleures conditions possibles.

Le référent handicap d'Allipro-RH est **Audrey Fellice**, joignable par courriel à **contact@allipro-rh.fr** pour toute demande d'aménagement spécifique.

2. Identification et analyse des besoins

Lors de l'inscription ou de l'entretien préalable, nous mettons en place une **démarche proactive** pour identifier les besoins spécifiques des bénéficiaires en situation de handicap :

- ✓ **Prise en compte des besoins** mentionnés par le bénéficiaire ou le donneur d'ordre.
- ✓ **Échange préalable avec la personne concernée** pour déterminer les adaptations nécessaires à son parcours (rythme, supports, modalités pédagogiques)
- ✓ **Mise en place d'aménagements spécifiques** selon le type de handicap et les recommandations des organismes spécialisés.

En cas d'impossibilité d'adaptation **par manque de ressources internes**, Allipro-RH oriente le bénéficiaire vers **des partenaires spécialisés** afin de garantir une prise en charge adéquate.

3. Aménagements pédagogiques et organisationnels

3.1 Adaptation des parcours et des modalités

Allipro-RH s'engage à adapter **les modalités pédagogiques et d'évaluation** en fonction des besoins des PSH, notamment via :

- **Aménagement du rythme de l'accompagnement** :
  - ✓ Possibilité de suivre l'accompagnement **à temps partiel ou de manière discontinue**.
  - ✓ Allongement de la **durée de l'accompagnement** si nécessaire.
- **Adaptation des méthodes et supports d'accompagnement** :
  - ✓ Documents accessibles via **la plateforme Qualiobe (Beehelp)** ou envoyés par **e-mail**.
  - ✓ Supports écrits **personnalisés en fonction des besoins spécifiques** (taille de police, couleur, format audio, etc.).
  - ✓ Possibilité de **recourir aux technologies d'assistance** (logiciels de lecture vocale, sous-titrage, etc.).

- **Aménagement des échanges et des entretiens individuels** :
  - ✓ Possibilité d'utiliser des outils de communication adaptés (visioconférence avec transcription automatique, clavardage écrit, etc.).
  - ✓ Planification des rendez-vous en fonction des capacités du bénéficiaire.

3.2 Aménagements spécifiques selon le handicap

Type de handicap	Aménagements possibles
Handicap moteur	Possibilité de suivre les prestations **à distance** via visioconférence et plateforme e-learning.
Handicap visuel	Supports disponibles en **polices adaptées** (Luciole, Eido, Tiresias), en **version audio**, ou accessibles via **logiciels de lecture vocale**.
Handicap auditif	Sous-titrage des vidéos, transcription des supports écrits, et articulation visible lors des visioconférences.
Dyslexie / Troubles cognitifs	Supports rédigés en **polices lisibles** (Arial, Tahoma, Verdana) et structuration des documents pour une meilleure compréhension.

Pour toute autre situation de handicap, un aménagement personnalisé est étudié au cas par cas.

4. Partenariats et accompagnement spécialisé

Allipro-RH collabore avec **des partenaires spécialisés** pour enrichir son expertise et proposer des solutions adaptées aux PSH. Nous travaillons notamment avec :

- ✓ **Les partenaires de l'Agefiph et du Fiphfp**, qui accompagnent les entreprises et organismes de formation dans l'adaptation des parcours.
- ✓ **Les Ressources Handicap Formation (RHF)**, qui conseillent sur les adaptations pédagogiques et techniques possibles.
- ✓ **Des associations spécialisées**, selon le type de handicap du bénéficiaire.

Lorsque nécessaire, **nous sollicitons ces partenaires** pour co-construire des aménagements ou orienter un bénéficiaire vers une structure mieux adaptée à ses besoins.

5. Veille réglementaire et formation continue

Afin d'assurer un **accompagnement toujours plus inclusif et adapté**, Allipro-RH met en place une **veille régulière** sur l'évolution des réglementations liées au handicap et aux dispositifs de Bilan de Compétences et de Validation des Acquis de l'Expérience.

- ✓ **Mise à jour continue des connaissances** : Suivi des évolutions législatives et des recommandations des organismes spécialisés (Agefiph, Fiphfp, Ressource Handicap Formation, etc.).
- ✓ **Auto-formation et recherche de bonnes pratiques** : Participation à des webinaires, lecture de publications professionnelles et échanges avec des experts du secteur.
- ✓ **Adaptation progressive des accompagnements** : Intégration des nouvelles recommandations et outils facilitant l'accessibilité des PSH dans les prestations de BC et VAE.

6. Communication et accès à l'information

Allipro-RH veille à ce que ses engagements en matière d'inclusion soient **clairement communiqués** à travers :

- ✓ **Son site internet**, où les PSH peuvent trouver toutes les informations nécessaires sur les aménagements disponibles.
- ✓ **Les entretiens préalables à la formation ou à l'accompagnement**, qui permettent d'identifier les besoins spécifiques dès le départ.
- ✓ **Un guide d'accueil détaillé**, remis aux bénéficiaires concernés, expliquant les adaptations possibles et les contacts utiles.